

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 06 JUILLET 2009**

L'an deux mille neuf, le lundi six juillet à 20 heures 30, le conseil municipal de la ville de ST ANDRE DE CORCY, convoqué le 24 juin 2009 s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARON, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : BORRELLY Jean-Paul, BORROD Simone, COMBE Virginie, COSSU François, , DELANGE Philippe, DUMAS Christine, FRILLICI Pierre, GIRARD Jean-Marie, GUIGNARD Claudy, JULIAT Bernard, LACROIX Monique, LEFEVER Claude, LHUILLIER Bernard, LIVENNAIS Michel, MATHIEU Fabrice, MICHEL Joël, PETIT Vincent (arrivé à 20 H 45), TOMATIS Christine, TRIBOLET Joëlle

**ETAIENT ABSENTS** – MM BROUXEL, DALESSANDRI, OZIL

**POUVOIRS** : de M BROUXEL à M LEFEVER, de M OZIL à M BORRELLY

**SECRETAIRE** : Melle COMBE

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 08 juin 2009 : pas d'observation, ce compte rendu est donc approuvé. Puis il rappelle l'ordre du jour et propose d'ajouter «la signature d'une convention avec l'association –serv'emploi » : ordre du jour accepté.

**CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SERV'EMPLOI**

M le Maire souligne l'intérêt que présenterait pour la commune la signature d'une convention avec l'association intermédiaire « Serv'Emploi Dombes Saône» qui peut répondre à un besoin de travail ponctuel, saisonnier, ou imprévu de la commune. L'association se chargeant de trouver le personnel correspondant au besoin, et de toutes les formalités administratives et comptables liées à l'emploi par la commune d'un salarié occasionnel ou temporaire, moyennant l'acquittement à Serv'Emploi d'une facture de prestation de service. Le conseil municipal (à l'exception de M Petit non encore arrivé) en accepte le principe et autorise le Maire à signer une convention dans ce sens avec Serv'Emploi Dombes Saône.

**CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

M le Maire rappelle le projet de construction d'un centre technique municipal dans la zone industrielle, à l'usage des services techniques.(arrivée de M PETIT). M le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer au nom et pour le compte de la commune le permis de construire correspondant. Autorisation accordée.

**SAISINE DU JUGE DE L'EXPROPRIATION**

M le Maire rappelle la mise en demeure reçue le 17 mai 2008, adressée à la Commune par M Jean Louis DELORME propriétaire de la parcelle AN 52 située à proximité de la mairie, d'acquérir ce terrain, classé en emplacement réservé au POS de 1994 (zone UB).

M le Maire rappelle les échanges qu'il a eus avec M Delorme et notamment l'offre de prix faite par le conseil municipal par délibération du 30 mars 2009 d'acquérir cette parcelle au prix de 75 € le m2 majoré de l'indemnité de réemploi.

Considérant que le délai d'un an dont disposait la commune pour cette acquisition est arrivé à son terme le 16 mai 2009 sans qu'un accord amiable soit trouvé entre les parties, et que la commune peut saisir le juge de l'expropriation dans les 3 mois qui suivent cette échéance pour en fixer le prix, M le Maire propose au conseil municipal de saisir le juge de l'expropriation , ce que le conseil accepte et autorise le Maire à faire.

**APPROBATION DE LA MODIFICATION DU POS**

M Petit rappelle au conseil municipal que sa délibération du 12 janvier 2009 approuvant la modification du POS qui avait essentiellement pour objet la prise en compte des divers risques technologiques (périmètres SEVESO, gazoduc, etc) et l'intégration du projet urbain nord dans le POS de 1994, a été retirée le 4 mai 2009 sur l'invitation de M le Préfet dans le cadre de son contrôle de légalité.

Les remarques de la préfecture étaient motivées par le fait que :

- le règlement de la modification (non intégré dans le règlement complet) était peu « clair » donc difficilement exploitable et source d'erreurs dans la délivrance des autorisations d'utilisation des sols à intervenir et donc source de contentieux,
- et que le document « projet urbain » n'était pas joint au dossier.

M Petit informe que les modifications souhaitées par la Préfecture ont été prises en compte et que le dossier complété peut être approuvé et transmis à nouveau au contrôle de légalité. Le conseil municipal approuve la modification du POS telle que présentée.

### **CREMATORIUM**

M le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 02 mars 2009 il était autorisé à acquérir 650 m2 du terrain de M LENOIR (SCI VAISE) à proximité du cimetière en vue d'y implanter un crématorium. M le Maire rappelle que ce projet situé à proximité du village et des habitations a suscité quelques mécontentements et avis défavorables de la part des riverains et des habitants. Il a donc recherché un site plus éloigné du centre pour y implanter le projet de crématorium, mais en raison des contraintes liées aux risques technologiques, le second terrain envisagé, situé en bout de zone industrielle, ne peut accueillir un tel équipement recevant du public. M le Maire demande donc le retrait de ce projet, aucun compromis d'acquisition n'ayant encore été signé. Par 1 voix contre, 3 abstentions, le projet est annulé et la délibération du 02 mars 2009 retirée.

### **RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

M Livenais donne connaissance du rapport fait par Mme la Présidente du Syndicat de Distribution D'eau potable Dombes Saône sur la qualité et le prix du service de distribution d'eau potable pour l'année 2008 (disponible en mairie).

### **QUESTIONS DIVERSES**

M le Maire et M Petit rendent compte des réunions concernant le projet de révision simplifiée du POS sur les terrains de France télécom :

- une réunion d'examen conjoint par les services de l'Etat et par des services associés à cette révision s'est tenue le 22 juin en mairie et les services présents ont pu donner leur avis sur le projet, ces avis seront annexés au dossier qui sera soumis à l'enquête publique, celle-ci débutera courant septembre 2009 pour une durée d'un mois,
- une réunion de présentation au public du projet a eu lieu à la salle des rencontres le 30 juin 2009 dans le cadre de la concertation, réunion au cours de laquelle diverses questions, avis et suggestions ont été posés et émis. Il est rappelé qu'un registre est ouvert en mairie pour recevoir les avis du public. L'étude du dossier se poursuit donc sans certitude à ce jour quant à la réalisation du projet.

M le Maire annonce qu'il a reçu une pétition d'environ 90 signatures, représentant 27 foyers, 31 personnes isolées et des personnes de communes voisines, qui s'opposent à ce que l'accès au futur projet immobilier initié par DYNACITE se fasse sur le chemin de Balzat.

M Lefever annonce qu'une consultation va être faite pour le choix du maître d'œuvre de l'église, qu'une modernisation du système informatique de la mairie a été faite, que l'achat de nouveaux logiciels est à l'étude (gestion du cimetière, télétransmission des actes (délibérations, arrêtés) au contrôle de légalité) et qu'une réunion aura lieu prochainement (fin juillet ou début septembre) pour faire le point sur le budget. L'achat d'un logiciel permettant la mise en ligne du bulletin municipal et par la suite de toutes les publications municipales a été fait. M Lefever en profite pour remercier M Jean-Marie GIRARD pour le travail quotidien accompli sur le site.

Mme Lacroix demande la création d'une commission pour la réalisation d'un plan communal de sauvegarde en cas de pandémie : Mmes et MM DUMAS, TRIBOLET, BORROD, LACROIX, GUIGNARD, GIRARD et MATHIEU sont volontaires.

Elle annonce que la commission du fleurissement visitera les maisons fleuries de la commune fin juillet – début août dans le cadre du concours communal de fleurissement.

Elle informe que la commune a réuni les personnes bénévoles s'occupant du portage de repas, autour d'un repas pris au Golf du Gouverneur pour les remercier de leur aide (6 à 9 repas par jour à livrer)

Devant les demandes renouvelées des enseignants, des agents et des parents d'élèves, Mme Lacroix annonce que la décision de remplacement d'une ATSEM à compter du 16<sup>ème</sup> jour d'absence a été prise (les 15 premiers jours correspondent aux jours de carence de l'assurance souscrite par la commune pour le remboursement des indemnités journalières)

Mme Lacroix donne la liste des travaux et du matériel à prévoir aux écoles avant la rentrée.

Mme Dumas annonce 104 inscriptions à l'école maternelle pour la rentrée, et remercie pour la piste d'athlétisme qui a été réalisée.

Mme Tribolet rend compte de l'avancement du projet de création d'un conseil municipal des jeunes, niveaux CM1 et CM2 avec le soutien des enseignants pour la distribution de documents et le relais d'informations sur un panneau spécialement dédié. La création pourrait se faire à la rentrée scolaire, le conseil municipal des jeunes pourrait comprendre 12 à 15 jeunes et 3 à 4 commissions avec 5 membres maximum par commission, des idées de commissions sont avancées : finances, scolaire, sport, environnement... ou d'autres thèmes comme la sécurité...le choix final appartenant aux jeunes. Il faudra faire un courrier aux parents, encadrer ces jeunes, les aider à s'organiser (profession de foi) – Un conseil par trimestre pourrait avoir lieu avant le conseil municipal traditionnel... projet à suivre...

Les parents d'élèves demandent si le nom de la salle multisports a été trouvé : pas encore...

M Livenais annonce la réfection des peintures aux Millières aux abords de la galerie marchande : murs, piliers, emplacements de stationnement.

Il informe qu'un avenant a été passé avec la sté SITA MOS qui assure actuellement le balayage mécanisé des voies, (le contrat en cours prenant fin le 30 juin) a été signé jusqu'à la fin de l'année 2009 pour faire correspondre le prochain contrat (dont l'appel d'offres est en préparation) avec le début d'une année civile (2010)

Il annonce qu'un convoi non identifié a renversé le lampadaire 704 sur la Place de la Croix à l'angle de la RD 4 sur la route de Trévoux et déplore que les témoins n'aient pas signalé ce véhicule en mairie, remplacement = + de 4000.00 €. Le même jour un pot de peinture renversé sur la chaussée de la rue nouvellement refaite de la zone industrielle (vers le cimetière) a blanchi le goudron tout neuf, là aussi, pas d'identification de l'auteur, de même que celui qui a endommagé un panneau directionnel au rond point du collège ne s'est pas fait connaître non plus....

M Delange déplore la pétition concernant le projet DYNACITE

M Juliat annonce que les barrières en bois aux abords du stade pour empêcher le stationnement de gros véhicules sont posées

Mme Tomatis rapporte les bons échos qu'elle a des animations faites à la piscine de Villars avec les nocturnes. Un programme sera disponible prochainement

M Girard mettra en ligne sur le site les nouveaux horaires d'ouverture de la déchetterie

M Petit va faire installer les poubelles jaunes nouvellement acquises dans les diverses salles pour inciter les utilisateurs à effectuer le tri des déchets. Il annonce une réunion le 9 juillet 2009 à 20 H 30 à Trévoux sur le projet de Parc Naturel Régional de la Dombes et invite les personnes intéressées à s'y rendre.

M Borrelly annonce la pose d'un miroir vers le magasin Gamm Vert, et d'un stop sur la route de Tramoyes au carrefour avec la rue du Mont Blanc.

Il rappelle qu'une réunion des commissions voirie + sécurité aura lieu vendredi 10 à 19 h 15 pour étudier les projets d'aménagements sécuritaires proposés par le cabinet Arpège sur diverses voies de la commune.

Il fait part des remerciements des commerçants des Millières pour le traçage des places de stationnement et rappelle qu'un stationnement non justifié sur un emplacement réservé « handicapés » coûte 90 €...

Après avoir souhaité de bonnes vacances à tous, M le Maire annonce que la prochaine réunion aura lieu le 7 septembre 2009 (sauf urgence ou imprévu)

Séance levée à 22 h 05.

La secrétaire de séance,

le maire,

V. COMBE

JP BARON